



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

3^{ème} SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 20 heures 07, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois s'est réuni à l'Espace culturel Antoine de Saint-Exupéry, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Messieurs Pierre SEGUIN, Frédéric VANNSON, Madame Pascale TOULY, Adjointes au Maire.

Mesdames Léna COCO, Stéphanie GASPARD, Monsieur Xavier NGUYEN, Madame Karine THIOUX, Monsieur Régis CHAMP, Madame Katleen ALBERTINI, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Jacqueline LAQUAIS, Messieurs Stéphane ROBERT, François-Xavier BEORCHIA, Philippe DE FRUYT, Mesdames Chantal CORENWINDER, Bernadette BARBEAU, Messieurs François CORRIER, Cyrille TELMAN, Conseillers Municipaux.

Arrivés en cours de séance :

Madame Catherine ROCHARD, est arrivée à 20h54,

Monsieur Olivier PERROT, Conseiller Municipal arrivé à 20h34.

Absents ayant donné procuration :

Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Madame Françoise FERNANDES, Madame Catherine ROCHARD, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Frédéric VANNSON, Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur GARNIER, Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Jacqueline LAQUAIS,

Madame Céline SUEUR, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Léna COCO,

Madame Ligia JARDIM, Conseillère Municipale a donné procuration à Monsieur Cyrille TELMAN.

Absente :

Madame Wendy LONCHAMPT, Conseillère Municipale,

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO, Conseillère Municipale

→ Éluë à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

VOTE

Délibération n°2023-03-18

Contre	-
Abstentions	3
Pour	25

Total	28

OBJET : Modification de la sectorisation des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Wissous

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'article L.212-7 du Code de l'Education,

Vu la délibération n°10 du 29 juin 2015 modifiant la sectorisation des écoles maternelles et de la Ville de Wissous, DE-031-219106895-20230406-2023_03_18-

Vu la tenue de la Commission municipale « Enfance et Enseignement » du 3 avril 2023,

Considérant que la municipalité souhaite réactualiser la carte scolaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **ABROGE** la délibération n°10 du 29 juin 2015 modifiant la sectorisation des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Wissous.

Article 2 : **APPROUVE** la nouvelle répartition scolaire dès la rentrée 2023-2024 présentée en annexe et définie comme suit :

DEPENDRONT DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE, les élèves dont le domicile figure dans la liste des voies mentionnées ci-dessous :

Allée Claude Debussy ; Allée de la Badronnière ; Allée des Cerisiers ; Allée des Charmes ; Allée des Crossettes ; Allée des Cyclamens ; Allée des Dahlias ; Allée des Erables ; Allée des Myosotis ; Allée des Roses ; Allée des Tilleuls ; Allée des Tulipes ; Allée du Cidrier ; Allée du Coteau ; Allée Fernand Léger ; Allée Gabriel Fauré ; Allée Jean Gabin ; Allée Jean Robic ; Allée Maurice Ravel ; Allée Samuel Beckett ; Allée Simone de Beauvoir ; Avenue de la Gare ; Avenue des Écoles ; Avenue Eric Morlet ; Avenue Jean Mermoz ; Carrefour de Fribouli ; Chemin de Fresnes ; Chemin de la Vallée ; Chemin de Montjean ; Chemin des Prés ; Impasse des Glaises ; Impasse du Moulin ; Impasse du Pressoir ; Impasse du Tonnelier ; Place René Jametti ; Route de Montjean ; Rue de Wissous ; Rue André Theuriet ; Rue André Thierry ; Rue Châteaubriand ; Rue de l'Abattoir ; Rue de l'Amiral Mouchez ; Rue de Montjean ; Rue des Acacias ; Rue des Peupliers ; Rue Django Reinhardt ; Rue du Bas des Glaises ; Rue du Général de Gressot ; Rue du Parc ; Rue du Père Maxime Koenig ; Rue Georges Méliès ; Rue George Sand ; Rue Georges Didier ; Rue Gilbert Robert ; Rue La Bruyère ; Rue Lamartine ; Rue Leconte de Lisle ; Rue Michelet ; Sentier des Glaises ; Villa des Fleurs ; Voie de Beuze ; Voie des Jumeaux ; Voie du Bon Puits.

DEPENDRONT DE L'ECOLE PRIMAIRE VICTOR BALOCHE, les élèves dont le domicile figure dans la liste des voies mentionnées ci-dessous :

Allée de Verdun ; Avenue Ampère ; Avenue Auguste Renoir ; Avenue Lavoisier ; Avenue de la Fraternelle ; Boulevard Arago ; Boulevard de l'Europe ; Chemin des Edouets ; Chemin du Dessus de la Rue Neuve ; Chemin du Marché ; Ecole Victor Baloche ; Impasse Branly ; Impasse des Canots ; Impasse des Champs ; Impasse du Château Gaillard ; Place de France ; Place de la Libération ; Place du Colonel Flatters ; Résidence du Val Lacroix ; Résidence la Cerisaie ; Résidence le Village ; Résidence les Vergers ; Route d'Antony ; Route de Morangis ; Route de Paray ; Rue André Dolimier ; Rue Charles Legros ; Rue Charles Lindbergh ; Rue Colbert ; Rue de la Division Leclerc ; Rue de la Ferme ; Rue des Champs ; Rue des Pyrénées ; Rue des Vosges ; Rue Didier Daurat ; Rue du Berger ; Rue du Chemin de fer prolongé ; Rue du Clou à crochet ; Rue du Colombier ; Rue du Jura ; Rue du Morvan ; Rue du Pont de Pierre ; Rue du Vaulorin ; Rue Edouard Manet ; Rue Georges Collin ; Rue Guillaume Bigourdan ; Rue Lemercier ; Rue Louis Boussard ; Rue Marcellin Berthelot ; Rue Mondétour ; Rue Pascal ; Rue Paul Cézanne ; Rue Paul Doumer ; Rue Paul Gauguin ; Rue Pelletier ; Rue Maurice Tenine ; Rue Victor Baloche ; Voie des Morvilliers ; Voie de Montavas ; Voie de Rennes ; Voie des Avernaises ; Voie des Groux ; Voie des Molières, Rue Pierre Et Marie Curie ; Rue du Bois Charlet ; Rue Louis Blériot ; Rue Clément Ader ; Rue Fontaine de l'Orme.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toute opération afférente à cette affaire.

Article 4 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de l'Essonne,
- L'Académie de Versailles.

Article 5 : **DIT** qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester la présente décision, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Wissous
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, situé 56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES
- soit par recours de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de la décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Florian GALLANT
Maire de Wissous

Certifié exécutoire,

Transmission en Sous-Préfecture le

14 AVR. 2023

Affichage le ...

14 AVR. 2023

PLAN SECTORISATION SCOLAIRE

Mis en ligne le 14/04/2023 à 17h37

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

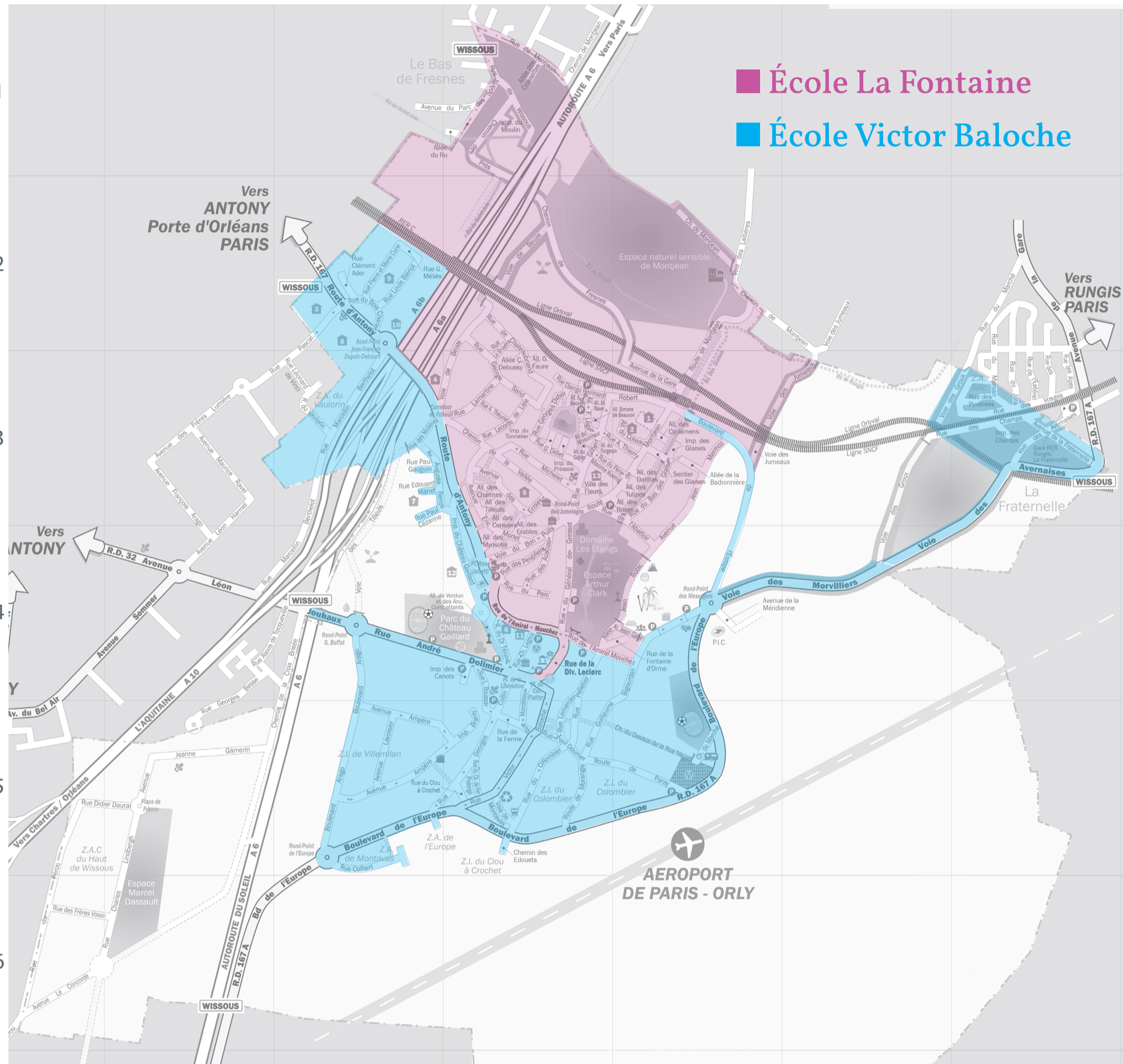
Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106895-20230406-2023_03_18-

A B C D E

1
2
3
4
5
6

■ École La Fontaine
■ École Victor Baloche



<p>A</p> <ul style="list-style-type: none"> Rue de l'Abattoir E3 Rue des Acacias D4 Rue Clément Ader C2 Avenue Ampère C5 Route d'Antony / Avenue Charles de Gaulle (de 1 à 176 sauf n°56) C2-D3 Route d'Antony / Avenue Charles de Gaulle (seulement le n°56) C2-D3 Chemin d'Antony à Savigny ... E7-E8 Boulevard Arago C4-C5 Voie des Avernaises F4-G3 <p>B</p> <ul style="list-style-type: none"> Allée de la Badronnière E3 Rue Victor Baloche D5 Rue du Bas des Glaises E3 Allée Simone de Beauvoir D5 Allée Samuel Beckett D3 Rue du Berger D7-F6 Rue Marcellin Berthelot C3 Voie de Beuze D2 Rue Guillaume Bigourda D5-E4 Rue Louis Blériot C2 Rue du Bois Charlet C2 Voie du Bon Puits D4 Rue Louis Boussard D4 Impasse Branly D5 <p>C</p> <ul style="list-style-type: none"> Impasse des Canots D4 Allée des Cerisiers D3 Rue Paul Cézanne C3 Impasse des Champs G3 Rue des Champs G3 Allée des Charmes D3 Impasse du Château Gaillard D4 Rue de Chateaubriand D2 Rue du Chemin de Fer Prolongé .. D5 Allée du Cidrier D3 Rue du Clou à Crochet D5 Rue Colbert C5 Rue Georges Collin D5 Rue du Colombier D5 Avenue Le Concorde A6 Allée du Coteau E3 Chemin de la Croix Brisée C4-C5 Allée des Crossettes D1 Rue Pierre et Marie Curie C2 Allée des Cyclamens E3 <p>D</p> <ul style="list-style-type: none"> Allée des Dahlias E3 Rue Didier Daurat A5-B5 Allée Claude Debussy D3 Rue du Général de Gressot D4 Chemin du Dessus de la Rue Neuve E5 Rue Georges Didier D3 Rue de la Division Leclerc D4 Rue André Dolimier C4-D4 Rue Paul Doumer D5 <p>E</p> <ul style="list-style-type: none"> Avenue des Écoles D3 Chemin des Édouets D7-D8 Allée des Erables D4 Boulevard de l'Europe C5-E3 <p>F</p> <ul style="list-style-type: none"> Allée Gabriel Fauré D3 Rue de la Ferme D5 Place du Colonel Flatters D4 Villa des Fleurs D3 Rue de la Fontaine d'Orme E4 Allée du Forgeron D3 Place de France B5 Avenue de la Fraternelle G3 Rue des Frères Voisin A6 Chemin de Fresnes D2 Carrefour de Fribouli C3-D3 <p>G</p> <ul style="list-style-type: none"> Allée Jean Gabin E4 Avenue de la Gare E3 Avenue Jeanne Garnerin B5 Rue Paul Gauguin C3 Impasse des Glaises E3 Sentier des Glaises E3 Voie des Groux F3-G3 <p>I</p> <ul style="list-style-type: none"> Place René Jametti D4 <p>J</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie des Jumeaux E3-F3 Rue du Jura G3 <p>K</p> <ul style="list-style-type: none"> Rue du Père Maxime Koenig .. D5-E3 <p>L</p> <ul style="list-style-type: none"> Rue La Bruyère D2 Rue Lamartine D3 Avenue Lavoisier C5 Rue Leconte de Lisle D3 Allée Fernand Léger D3 Rue Charles Legros D4 Rue Lemercier D5 Place de la Libération D4 Rue Charles Lindbergh B5-B6 <p>M</p> <ul style="list-style-type: none"> Rue Édouard Manet C3 Chemin du Marché E5 Rue des Mares Juliennes B7-C7 Rue Georges Méliès C2 Avenue de la Méridienne E4 Avenue Jean Mermoz E3 Rue Michelet D3 Allée du Moissonneur D3 Voie des Molières C3 Rue Mondétour D4-D5 Voie de Montavas D5 Chemin de Montjean E2-F2 Route de Montjean E2-E3 Rue de Montjean D1 <p>N</p> <ul style="list-style-type: none"> Route de Morangis D5 <p>O</p> <ul style="list-style-type: none"> Avenue Éric Morlet D3 Rue du Morvan G3 Voie des Morvilliers E4-F4 Rue de l'Amiral Mouchez D4 Impasse du Moulin D1 Allée des Myosotis D4 <p>P</p> <ul style="list-style-type: none"> Route de Paray E5 Rue du Parc D4 Rue Pascal C2 Rue Pelletie D4-D5 Rue du Pérou A5-A6 Rue des Peupliers D4 Rue du Pont de Pierre F6 Chemin des Prés D1 Impasse du Pressoir D3 Rue des Pyrénées G3 <p>R</p> <ul style="list-style-type: none"> R.D. 118 D7-E7 Allée Maurice Ravel D3 Rue Django Reinhardt D3 Avenue Auguste Renoir C3 Voie de Rennes E8 Rue Gilbert Robert D3 Allée Jean Robic E4 Allée des Roses E3 <p>S</p> <ul style="list-style-type: none"> Rue George Sand D3 <p>T</p> <ul style="list-style-type: none"> Rue du Docteur Maurice Ténine .. D4 Rue André Theuriot D3 Rue André Thierry E3 Allée des Tilleuls D3 Vois des Tilleuls C3-C4 Impasse du Tonnelier D3 Allée des Tulipes E3 <p>V</p> <ul style="list-style-type: none"> Chemin de la Vallée D3 Rue du Vaulorin C3 Allée de Verdun et des Anciens Combattants D4 Rue des Vosges G3 <p>W</p> <ul style="list-style-type: none"> Rue de Wissous D1 	<p>Service des affaires scolaires 01 64 47 27 32/04 affaires.scolaires@wissous.fr</p>
--	---